

L'égalité entre hommes et femmes n'existe pas dans le monde d'aujourd'hui. Être femme est toujours un grand désavantage. Dans certains pays, les femmes ne peuvent dépenser l'argent qu'elles gagnent, devenir propriétaires, demander un passeport ni se présenter devant les tribunaux sans la permission de leur mari.

Le rapport poursuit ainsi:

Il semblerait que dans les sociétés dominées par l'homme, le travail de la femme soit considéré, sans raison, comme étant moins valable que celui de l'homme.

D'après les statistiques que nous possédons, il semble que ce soit la situation dans notre pays. Dans certains pays, on refuse encore aux femmes le droit de vote.

A l'échelle de la planète, il reste beaucoup à faire pour atteindre à l'égalité entre les sexes. C'est pour cette raison que l'année 1975 a été désignée par les Nations Unies comme l'Année internationale de la femme et vise trois objectifs: d'abord, promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes; deuxièmement, intégrer la femme au processus de développement social et économique et souligner l'importance de son rôle si on lui en fournit l'occasion; troisièmement, reconnaître l'importance de la contribution féminine au développement des relations et de la collaboration amicales en vue d'affermir la paix mondiale.

Pour ce qui est du troisième objectif, je me souviens que Eleanor Roosevelt, femme à la riche expérience, disait avoir constaté que les femmes étaient toujours prêtes à collaborer, alors que les hommes étaient toujours anxieux de dominer. Il faut certes davantage de collaboration aujourd'hui et, si on lui donnait l'occasion de s'épanouir, cette qualité féminine pourrait peut-être amener plus sûrement la paix en notre monde de confusion.

Sylvia Gelber, directrice éclairée du bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail, aurait déclaré que l'idée d'une Année internationale de la femme était valable pour tous les pays. On se rend compte qu'il existe un rapport étroit entre la situation de la femme et la prospérité économique d'un pays. De nombreux pays l'ont reconnu. Les honorables sénateurs se rappelleront que, lorsque j'ai parlé du Mexique le 10 avril dernier, j'ai signalé que ce pays l'avait reconnu. J'ai alors déclaré que, se rendant compte de l'importance de la contribution des femmes au développement de leur pays si on leur fournit autant qu'aux hommes l'occasion d'y participer, le Mexique est en train d'adopter des mesures garantissant cette égalité, non seulement pour octroyer des droits aux femmes, mais pour favoriser la prospérité de leur pays.

En 1966, s'étant rendu compte de la discrimination dont elles faisaient l'objet au Canada, des Canadiennes, dirigées par Laura Sabia, alors présidente de la Fédération canadienne des femmes universitaires, pressèrent le gouvernement de constituer une Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada. On le sait, cette Commission a été formée en 1967. Dirigée par Florence Bird, écrivain bien connue et commentatrice à la radio et à la télévision, la Commission constitua une tribune publique où les intéressés pouvaient exprimer leurs points de vue au sujet de l'égalité de la femme. Le rapport de la Commission constitue en fait une étude psychologique approfondie de la situation de la femme dans notre pays et il a révélé au peuple canadien beaucoup d'injustices dont on ignorait l'existence par suite de certaines coutumes, traditions et pratiques très anciennes.

Le rapport de la Commission, qui soulignait les inégalités de notre culture et préconisait des solutions, a contribué à modifier certaines attitudes à l'égard des femmes. Les solutions figuraient dans 167 recommandations dont 122 seulement étaient du ressort fédéral. Jusqu'ici, 44 de ces dernières ont été entièrement mises en application, 37 l'ont été en partie. Si des mesures législatives qui ont été présentées à la Chambre des communes sont adoptées par les deux chambres, elles permettront de donner suite à 12 autres recommandations.

Cela montre certes que le gouvernement veut mettre fin à la discrimination existante, mais les femmes sont très impatientes parce que ces mesures sont différées depuis si longtemps. Elles estiment qu'elles méritent une plus haute priorité. En outre, comme je le signalais en cette enceinte le 24 octobre 1974, quand j'ai parlé durant le débat sur le discours du trône sur le projet de loi contre la discrimination en instance, «il répond aux demandes des femmes de façon très superficielle, car il porte sur des questions qui ne se rattachent qu'indirectement aux causes qu'embrassent les groupes de défense des droits de la femme.»

Il ne s'agit pas simplement d'impatience, mais de frustration, car le projet de loi sur les droits de l'homme promis depuis si longtemps n'a pas encore été présenté. On estime en général que, bien que, le deuxième trimestre de l'Année internationale de la femme soit très avancé, la mesure contre la discrimination n'a guère retenu l'attention durant l'année.

D'autre part, le Canada qui, par l'intermédiaire des travaux de sa commission royale d'enquête, a déjà reconnu la nécessité d'adopter des mesures pour assurer l'égalité de la femme, a accueilli avec satisfaction l'impulsion donnée au mouvement lors de la désignation de 1975 comme Année internationale de la femme et a généreusement offert des fonds pour favoriser au Canada les objectifs de l'Année internationale de la femme. Nous avons un secrétariat de l'année internationale de la femme sous la direction de Mary Gusella et la division de la situation de la femme au Conseil privé, dirigée par Martha Hynna.

• (1520)

Par l'intermédiaire des media, ces organismes ont entrepris une campagne nationale d'éducation et de propagande en vue de faire évoluer les attitudes traditionnelles qui sous-tendent la discrimination dont les femmes sont victimes. Comme chacun sait, cette campagne a eu comme slogan «Pourquoi Pas». Je dois dire qu'au début, je ne favorisais guère cette campagne. Toutefois, l'opposition qu'elle a engendrée a suscité plus d'intérêt que ne l'a fait son aspect positif. Après certaines hésitations, j'en suis venue à croire que c'était un bon moyen d'attirer l'attention des Canadiens sur la désignation et les buts de l'Année internationale de la Femme. La campagne ne s'est peut-être pas déroulée de la manière prévue, mais elle a certes réussi à atteindre les buts visés.

Le secrétariat d'État est aussi doté d'un programme de la femme dont Suzanne Findlay assure la direction. Ordinairement, une somme de \$200,000 y était affectée. Cette année, on lui a octroyé la moitié du montant affecté à l'Année internationale de la Femme, ce qui a permis de réaliser beaucoup plus de projets qu'auparavant. Suzanne Findlay signale que le programme de la femme veut appuyer les initiatives des groupes féminins et aussi sensibiliser le grand public aux problèmes particuliers aux femmes. Grâce à l'aide supplémentaire accordée pour l'exécution de ce programme, de nombreux groupes de